

Cassagne



notre village

BULLETIN MUNICIPAL N° 64 juillet 2017

VENDREDI 21 JUILLET

20h. Apéritif
21h. Mounjetade animée par GREG
Salade gasconne
Cassoulet avec manchons et saucisse grillée
Fromage des Bessous
Dame blanche à la pêche
Vin et café

Adultes :16€ Enfants - de 12 ans 9€
Réservation avant le 20 juillet au 05 61 97 44 83

23 h. Bal avec la disco VORTEX



Cassagne en Fête



Invitation
pour
apéritif en
dernière
page

SAMEDI 22 JUILLET

14h30 PETANQUE
Concours amicale en doublettes, Pré Commun

23 h. - GRANDE SOIREE avec le groupe



DIMANCHE 23 JUILLET

12h. APERITIF CONCERT
Animé par Paul Marie Blanc : 
Polo chante Renaud et Paulo chante de tout

RESTAURATION SUR PLACE

PETANQUE Concours amical en doublettes

Animations pour enfants dans l'après midi

18h. APERITIF CONCERT
animé par « LES CIGALES » 

Horaires Mairie & Agence Postale :

du lundi au vendredi de 9 à 12 heures, le vendredi de 15 heures 30 à 18 heures

Tél . : 05.61.97.44.83

Email : cassagne.mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.cassagne-31.fr



BRAVO pour le civisme manifesté dans notre commune, lors de ces élections.

Après avoir vécu une campagne électorale pour le moins déconcertante, la forte participation n'a pas au final provoqué un désamour de la politique, tel que nous pouvions le redouter.

En tant qu'élus municipaux, nous serons attentifs aux projets du nouveau Gouvernement vis à vis des collectivités (en matières de réforme territoriale, trajectoire quinquennale de maîtrise de la dépense publique, fiscalité locale, des services publics...). Notre quotidien dépendra également des orientations nationales en matière d'aide aux collectivités.

Tout comme elle l'est pour vous, la gestion du budget est une préoccupation quotidienne pour l'équipe municipale. Conserver une situation financière saine et équilibrée dans un contexte contraint n'est pas évident. Les dotations de l'État sont toujours en baisse et il est de plus en plus difficile d'obtenir des subventions pour la construction d'équipements nouveaux. Nous devons donc redoubler d'efforts pour limiter les dépenses, le budget de fonctionnement primitif 2017 augmente de 0,7 %.

Par ailleurs, lors des deux dernières années, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt, tous nos investissements ont été financés sur des fonds propres et par des subventions, nous avons fait le choix de ne recourir au levier fiscal que de façon modérée.

A contrario, les fusions des intercommunalités ont un impact financier:

- A hauteur de 5000 euros directement sur le budget de la commune pour le syndicat des écoles Cagire Salat (ex SICAMA).
- Pour la nouvelle communauté de communes, c'est directement sur votre feuille d'impôt que vous verrez l'impact malgré le vote contre des représentants de la commune de CASSAGNE.

Sur notre Regroupement Pédagogique, c'est la fermeture de la classe ouverte il y a 3 ans sur le site de Mazères, le nombre d'élève est constant autour de 145 enfants.

Les projets 2017 illustrent concrètement notre engagement dans le maintien du cadre de vie et des services dans notre village.

Voilà l'été, avec CASSAGNE en fête, puis la fête patronale, des moments de convivialités afin de se retrouver et de partager ses souvenirs, pensées et projets. Venez nombreux. Merci aux organisateurs et aux bénévoles. Nous leur souhaitons beaucoup de soleil pour leurs manifestations !

Nous tenons à féliciter tous les nouveaux diplômés, du CAP au Master.

Viendra ensuite la rentrée qui nous permettra de faire un point sur les réalisations municipales de cette moitié de mandat.

Je vous souhaite un très bel été.

Philippe SOUQUET

SOMMAIRE

Page 2	Editorial	Pages 7-8	Au quotidien
Page 3	Conseil municipal et Etat Civil	Page 9	En images
	Logement communal vacant	Pages 10-11	A l'école
Page 4	Compte administratif 2016 et Budget Primitif 2017	Pages 12-13	Echo des associations
		Page 14	Rugby
Page 5	Encombrants et nuisances sonores	Page 15	Nos entreprises
Page 6	Déchets verts et ticket activité	Page 16	Dates à retenir + invitation apéritif de la fête



Relevé des décisions



Séance du 27 février 2017

Approbation :

- 1- Du compte de gestion 2016 (voir tableau page 4)
- 2- De la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de la salle du Chemin Vieux.
- 3- Du projet de rénovation d'appareils vétustes d'éclairage public.
- 4- La création d'un emploi aidé.

Séance du 5 avril 2017

Approbation :

- 1- Du Budget Primitif 2017 (voir tableau page 4)
- 2- Des taux d'imposition pour 2017
7,87% - Taxe d'habitation.
9,72% Taxe foncière sur propriétés bâties.
49,42% Taxe foncière sur propriétés non bâties.

Séance du 22 mai 2017

Approbation :

- 1- De la création d'un espace sanitaire au Pré Commun.
- 2- Du retrait du syndicat Cagire-Salat.

Communauté de Communes

Cagire Garonne Salat :

Nos deux élus communautaires ont voté contre l'augmentation des taux d'imposition et le budget principal (désaccord sur les investissements)

Les élus membres des commissions ont fait un compte rendu de leurs premières réunions.

Séance du 27 juin 2017

Approbation :

- 1- De la rénovation de l'éclairage public du centre bourg.
- 2- De la convention avec le Conseil Départemental pour la gratuité des transports pour administrés âgés de 65 ans et plus (voir conditions en page 7)

Logement communal vacant

Le logement du 1^o étage au dessus de l'école sera libre début septembre.
Se renseigner auprès du secrétariat de Mairie

Etat Civil



Naissances :

Zoé LEMEUNIER née le 25 février 2017

Jeanne GALY née le 6 avril 2017



Parrainage Civil :

Gwenn COSTES-REDONNET

Le 8 juillet 2017



Mariage :

Cécile LEMEUNIER et Maryline CAUHEPE le 22 avril 2017



Décès :

Claude MONTARIOL le 26 avril 2017

Jeanne ZORDAN veuve PUGIBET le 7 mai 2017



COMPARATIF COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRIMITIF 2017

Art.	Libellé	Budget Primitif 2016	Compte Administratif 2016	Budget Primitif 2017
011	Charges à caractère général	76 248,00	69 978,42	75 657,00
012	Charges de personnel	115 074,00	95 254,37	101 819,00
65	Autres charges de gestion courante	164 877,01	157 303,48	191 374,83
66	Charges financières	1 484,48	1 484,48	1 008,37
67	Charges exceptionnelles	9 251,17	171,22	8 666,50
014	Atténuation de produits	2 552,00		3 000,00
022	Dépenses imprévues	5 672,54		26 090,00
023	Virement à la section d'Investissement	163 284,54		134 997,46
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		538 443,74	324 191,97	542 613,16

Art.	Libellé	Budget Primitif 2016	Compte Administratif 2016	Budget Primitif 2017
70	Revenus de gestion courante	1 641,00	1 718,56	1 915,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	272 802,17	269 184,17	256 561,00
74	Dotations, subventions, participations	97 984,00	117 664,93	109 142,00
75	Autres produits de gestion courante	16 400,00	19 726,81	17 000,00
013	Atténuation de charges		0	0
76	Produits financiers	1,61	1,61	0
77	Produits exceptionnels	290,45	590,45	6 584,50
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	156 824,51		151 410,66
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		538 443,74	408 886,53	542 613,16

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			84 694,56	
		Budget Primitif 2016	Compte administratif 2016	Budget Primitif 2017
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		358 078,80	187 848,78	440 116,38
RECETTES D'INVESTISSEMENT		358 078,80	160 540,22	440 116,38
021	Virement de la section de fonctionnement	145 584,54	0,00	134 997,46



Collecte des encombrants

Nuisances sonores - RAPPEL

Sont collectés :

- ✓ mobilier (table, chaises, armoire...),
- ✓ matelas,
- ✓ sommiers,
- ✓ appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...)

Toutefois, certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants, notamment, **ne seront pas collectés :**

Les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,

Les déchets verts (herbe tondue, branchages ...),

Les pneus usagés (qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste),

Les bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,

Les tôles ondulées,

Les véhicules à moteur (carcasses de voitures, cyclomoteurs...).

Comment prendre rendez-vous ?

Contactez la Mairie au 05.61.97.44.83, pour prendre rendez-vous, une date de passage vous sera communiquée.

Laissez vos encombrants visibles et accessibles à l'extérieur de votre résidence le matin du passage.



Merci de tailler les feuillages et branchages qui surplombent le domaine public.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007-31063 TOULOUSE CEDEX 7

Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



50 kg de
déchets verts brûlés
c'est...



...6000 km

parcourus par une voiture
diesel récente (18400 km par
une voiture essence)



...3 mois

de chauffage d'un pavillon
avec une chaudière fioul



... plus de 100 trajets

aller-retour, selon
le véhicule, pour rejoindre
une déchèterie située à 20 km



L'entretien du jardin pour un particulier
génère des déchets verts que l'on estime en
moyenne en France à 160 kilos par personne
et par an. Pour s'en débarrasser, 90% des
foyers les brûlent, ce qui représente près
d'un million de tonnes de déchets verts brûlés
à l'air libre. Cette combustion est peu
performante et polluante d'autant plus que les
végétaux sont humides.

(source ADEME)



Le brûlage à l'air libre
des déchets verts :
c'est interdit !

Article 84 du « règlement sanitaire
départemental » (RSDD) type diffusé par
la circulaire du 9 août 1979.

Au-delà des possibles troubles du voisinage
générés par les odeurs et la fumée, ainsi que
des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre
émet de nombreux polluants* en quantité
importante dont les particules, qui véhiculent
des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises
peut être accrue quand sont associés
d'autres déchets comme des plastiques ou
des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés
organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une
moindre mesure chlores et furanes.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une
contravention de 450 euros
(art. 131-13 du code pénal).

ne brûlez plus vos déchets verts,
valorisez les !

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages
peuvent être mélangés
avec vos restes de repas
et épluchures de légumes...pour
se transformer en amendement
de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition
des composteurs, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages
broyés constituent un excellent
paillis pour le jardin et
le potager. Le paillage conserve
l'humidité des sols et évite
la pousse des mauvaises
herbes.

Autre astuce : le tonte mulching, elle permet de laisser
l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos
déchets verts :
ils seront valorisés.

Horaires déchèterie de Mane

Période d'hiver (du 1^{er} novembre à fin février)
du lundi au samedi 8h30-12h / 13h30-17h

Période d'été (du 1^{er} mars au 31 octobre)
du lundi au samedi 8h30-12h / 13h30-18h



Ticket activité

Comme l'an dernier, le Conseil Municipal de Cassagne, renouvelle pour l'année 2017, une aide « ticket activité » aux enfants pratiquant une activité culturelle ou sportive.

Cette aide d'un montant maximum de 30 euros est destinée aux enfants de 5 à 16 ans habitant Cassagne.

Un courrier explicatif, accompagné de la fiche à compléter, sera distribué aux familles fréquentant les écoles du RPI.

Si vous avez des enfants scolarisés dans d'autres établissements scolaires, un dossier est à retirer au secrétariat de mairie.

Gratuité des transports – personnes âgées

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA), dans le cadre de la loi NOTRe, le Conseil Départemental a décidé en partenariat avec les communes, les transporteurs et la Région Occitanie, de poursuivre ce dispositif d'aide au transport des personnes âgées, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Cette gratuité sera octroyée aux conditions suivantes :

- Résider sur le territoire de la commune
- Avoir 65 ans révolus à la date de la demande
- Etre non imposable.

Pour plus d'informations, vous pourrez vous adresser au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Gratuité des transports scolaires



Accueil > Nos services > Nos missions > Déplacements, transports et routes
> Gratuité des transports scolaires

Gratuité des transports scolaires

Le transport scolaire pour tous

La Haute-Garonne est l'un des rares départements où les transports scolaires sont gratuits. Le Conseil départemental a décidé de maintenir la gratuité, qui représente d'importantes économies pour le budget des familles. Autre priorité : la sécurité, avec un strict contrôle des matériels, la formation des chauffeurs et la sensibilisation des élèves.

662 euros d'économie par enfant

Le Conseil départemental, délégataire de la région Occitanie depuis le 1^{er} janvier 2017, organise, gère et finance les transports scolaires. Il a choisi d'en maintenir la gratuité afin de soulager le budget des familles.

74 000 jeunes Haut-Garonnais bénéficient de la gratuité des transports : enfants de maternelle, élèves de primaire et des collèges, lycéens, ainsi que l'ensemble des élèves et étudiants handicapés sont concernés par cette mesure.

Pour les familles, cette prise en charge correspond à une économie de 660 euros par an et par enfant transporté sur les différents réseaux (Arc-en-ciel, trains, réseau Tisséo de transports urbains).

Sécurité et prévention

Les transports scolaires font l'objet de dispositifs particuliers en matière de sécurité :

- contrôles sur matériels,
- équipements des cars en ceintures de sécurité et éthylotests anti-démarrage
- médiation et formation auprès des transporteurs
- sensibilisation des élèves : chaque année, 5 000 élèves de CMI, CM2 et des collèges sont sensibilisés à la prévention des risques et aux gestes essentiels de sécurité (comportements lors de l'attente à l'arrêt, durant le trajet, lors de la descente...).

Les inscriptions en ligne pour tous les élèves de la maternelle au lycée sont ouvertes à partir du 1^{er} Juin 2017



La Communauté de communes **Cagire Garonne Salat** a décidé d'aider les familles pour la rentrée scolaire 2017.

Une dotation de fournitures scolaires sera remise à chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire de notre territoire.

Vous pourrez consulter la liste de ces fournitures, lorsqu'elle sera arrêtée, sur le site internet

<http://www.cagiregaronesalat.fr>

Retrait des cartes de transport en Mairie 2^{ème} quinzaine d'août



CréADE 31 - Entreprendre pour créer son emploi

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer une activité en milieu rural.

Les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) qui s'engagent à solliciter un prêt bancaire et dont la domiciliation et/ou le lieu d'activité sont dans les communes de la Haute-Garonne membres d'un des 4 PETR suivants (consulter la liste des communes en téléchargement) :

- Pays Lauragais
- Sud Toulousain
- Pays Comminges Pyrénées
- Pays Tolosan

Cette aide prend la forme d'un prêt d'honneur accordé à la personne. Sans intérêt et sans garantie, il doit être obligatoirement adossé à un prêt bancaire ou équivalent solidaire.

Le montant est compris entre 2 700 euros et 9 900 euros par bénéficiaire, et est fonction du besoin global de financement du projet.

En fonction du montant accordé, la durée du prêt est comprise entre 3 et 5 ans, avec un différé de remboursement de six mois.

Le demandeur d'emploi doit solliciter le prêt CréADE 31 auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, Direction pour le Développement Equilibré du Territoire, 1 bd de la Marquette, 31090 Toulouse Cedex 9.

Plus d'informations sur le site :

<https://www.haute-garonne.fr/guide-des-aides/aide-pour-la-creation-dactivite-des-demandeurs-demploi-creade-31>



Déploiement de l'Internet Haut-Débit 2016-2020

La Commune adhère au Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique (SDAN) au travers de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat.

Sur le plan du développement, notre zone devrait être impactée sur 2018 en terme d'aménagement par le biais du Département qui en a la compétence.

Le déploiement du réseau public très haut débit sur la Haute-Garonne est une priorité annoncée par Georges Méric dès le début de son mandat. Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Conseil départemental de la Haute-Garonne, porte l'objectif ambitieux de couvrir à terme l'ensemble de la population de la Haute-Garonne en Très Haut Débit pour un investissement global de 500 millions d'euros.

Une première phase d'ici à 2020 permettra d'améliorer la qualité du haut-débit (4 Mbits/s minimum et jusqu'à 100 Mbits/s) de 230 000 foyers dans 549 communes du département hors Toulouse et la zone dite AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investir) exclusivement réservée aux opérateurs privés. Dès 2018, la totalité des abonnés dont le débit est < 4 Mbps bénéficiera d'une amélioration significative (de 4 à 30 Mbps).

Cette première phase mobilisera 180 millions d'euros dont 22 millions d'euros par le Conseil départemental aux côtés des EPCI (16.8 millions d'euros), de la Région (18 millions d'euros), de l'État (30.7 millions d'euros) et de l'Europe (8 millions d'euros) et 80 millions d'euros par les recettes des opérateurs.



Aménagement de la salle du Chemin Vieux



Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945



Feu de la Saint Jean



« La pollution, ce n'est pas bon, il faut tous faire attention ! »

Le jeudi 8 juin, sous un beau soleil matinal, les élèves de moyenne et grande section de l'école de Cassagne, sont partis se promener dans le but de ramasser les déchets dans le village pour préserver la nature.

Munis de gants et de sacs poubelles, ils ont d'abord emprunté le chemin vieux et ont trouvé des déchets autour des cabanes de tri sélectif : bouchons de liège, papiers, capsules de bouteilles, morceaux de verre sur la route, des paquets et des mégots de cigarettes.

Les élèves ont vu (mais n'ont pas pu y accéder) de nombreux détritiques dans l'ancien lavoir.

Du chemin d'HARAYPEY jusqu'au pont de la CARRAOU, seule une bouteille en verre a été trouvée.

Aux lendemains des journées nature et de la journée internationale de la biodiversité, par cette action, les jeunes enfants ont voulu montrer l'exemple à tous : il ne faut pas polluer notre environnement.

De retour en classe, les déchets trouvés ont été triés pour être recyclés.

La sensibilisation à l'écocitoyenneté se poursuit par la lecture de documentaires « je trie mes déchets »,

« j'économise l'énergie », la mise en place d'un bac à compost improvisé (qui recueillera les déchets végétaux des goûters), la fabrication de papier recyclé et l'utilisation d'objets de récupération pour les décors ou les accessoires du spectacle.

Comme dit le texte d'une chanson apprise pour les besoins du spectacle : « la pollution, ce n'est pas bon, il faut tous faire attention ! »



A Cassagne, comme ailleurs, soyons tous responsables : ramassons les déchets, trions les pour les recycler ; la nature sera ainsi préservée.



Visite des plantations dans la forêt communale



MCS - GYM Loisirs

Après une assemblée générale clôturée par une "auberge espagnole" le 16 juin, et une reconduction de notre bureau et donc de l'activité de notre club en l'état, nous n'en restons pas là!



Pour celles et ceux qui ne sont pas encore en vacances nous nous retrouvons donc pour quelques soirées festives durant l'été. Si cela vous tente vous êtes les bienvenus.

A bientôt.
La présidente

ESCOQUERIE AU RÉTROVISEUR CASSÉ Vade retro les escrocs !



1

Un escroc s'arrête brutalement et accuse sa victime d'avoir cassé son rétroviseur.



2

L'escroc appelle un (faux) assureur qui annonce un prix exorbitant pour la franchise et les réparations.



3

Pour gagner la confiance de sa victime, l'escroc propose un arrangement à l'amiable, prétendument moins coûteux.



4

Il l'incite ensuite à se rendre à un distributeur pour se faire dédommager avant de partir avec le butin.



@PoliceNationale / Police Nationale

Bien qu'ancienne, l'escroquerie au rétroviseur cassé continue de faire des victimes parmi les personnes âgées. La vigilance s'impose.

Quelques conseils avisés

- Sensibilisez les personnes âgées de votre entourage à cette technique de vol par ruse.
- En cas d'accident, établissez toujours un constat, quel que soit l'accrochage sur la voie publique
- Ne donnez jamais d'argent liquide.
- Si vous souhaitez contacter votre assureur, composez vous-même le numéro qui figure sur votre attestation d'assurance.

En cas de doute, faites le 17 (pensez à relever l'immatriculation et le modèle de voiture des escrocs).



Trail des fromagers (11 km)

dimanche 4 juin 2017 - 138 participants classés
66 marcheurs
150 convives au repas



Un grand MERCI
à tous les bénévoles

	Nom - prénom	temps
Classement général et Senior masculin :		
1	DELSOUILLER Brice	43mn00
2	RANOU Jérôme	43mn06
3	PAILLASSON Pierre	45mn24
4	GUSTAVE Clément	46mn45
5	CHASSANG Benoît	50mn03
Espoir - féminine		
106	TALLON Soline	1h18mn25
Senior - féminines		
32	CAYUELA Marion	59mn46
52	CASANOVAS Marion	1h03mn13
66	CERTAIN MADERN Hélène	1h06mn41
70	BOY Catherine	1h07mn32
83	DECARPENTRIE Madison	1h10mn43
Master 1 - féminines		
22	POYAC Christelle	57mn42
45	ANERE Cathy	1h01mn29
55	LECLERC Marielle	1h03mn33
69	LABROUSSE Agnès	1h07mn22
71	SIMON Nadège	1h07mn52
Master 2 - féminines		
111	FEULLERAT Rachel	1h19mn46
116	PELEGRY Christine	1h20mn48
127	GUIRAUD Muriel	1h27mn31
Cadet - masculins		
13	PRIGENT Antoine	53mn47
Junior - masculins		
43	LEUSHUIS Pieter	1h01mn15
44	BOTTAREL Adrien	1h01mn27
51	ORTET Simon	1h03mn07
Espoir - masculins		
37	SAJOUS Vincent	1h00mn14
77	SIRGANT Quentin	1h09mn33
Master 1 - masculins		
7	VELASQUEZ Manuel	51mn10
11	LEUSHUIS Wim	53mn06
12	LAFFONT Michel	53mn25
16	ZABOTTO Nicolas	54mn27
19	PAAS Jean Paul	55mn55
Master 2 - masculins		
8	COUMES Serge	51mn26
10	RANCON Pierre	52mn44
21	BONESSO Yannick	57mn06
34	DUBOIS Philippe	59mn57
42	DANGLA Jean-Christophe	1h01mn12
Master 3 - masculins		
29	ALEXANDRE Cyrille	59mn14
39	CLAVEL Daniel	1h00mn50
53	ESPAGNE Christian	1h03mn16
57	MALLET Serge	1h03mn39
121	TEOULE Jean-Michel	1h22mn22



RUGBY : RASSEMBLEMENT « LES PORTES DU COMMINGES »



Saison à marquer d'une pierre blanche pour les différentes équipes des Portes du Comminges, qui ont porté haut et loin les couleurs du Rassemblement MAZERES-CASSAGNE SPORT - UNION CAZERES-LE FOUSSERET.

Les Cadets engagés en TEULIERES A, catégorie la plus élevée pour les équipes seniors de notre niveau, ont effectué un excellent parcours en terminant dans le trio de tête de leur poule, leur permettant ainsi de disputer les barrages aller et retour qualificatifs pour le Championnat de France, face à RODEZ.

Battus en Aveyron par un écart de treize points, ils n'ont pu hélas refaire leur retard dans le Comminges. Replongés dans le Championnat Régional, ils écartaient CAHORS (34 à 27) en 32^{ème} avant de s'incliner face à GAILLAC (24 à 22) au tour suivant. La saison aura été quoi qu'il en soit réussie.

Les Juniors DANET à XII ont également effectué un bon parcours. Premiers de leur poule qualificative, ils ont écarté NOGARO (26 à 12) en quart de finale GRAND SUD,

avant de tomber face à MILLAU (couronnés champions le week-end suivant) sur le score de 23 à 14.

Le championnat régional se présentait alors, après avoir éliminé ST AFFRIQUE, les DANET subissaient un nouveau revers face à SOR AGOUT en demie. Déception certes, de tomber si près du but, mais le fait de se retrouver par deux fois dans le dernier carré, constitue déjà un exploit en soi.

Bravo à ce groupe.



Les Juniors PHILIPONEAU, quant à eux, ont effectué une saison digne d'éloges. Invaincus en poule qualificative, ils ont abordé les phases finales du Championnat de France avec un moral de vainqueurs. Accrochés en match de barrage par l'ENTENTE DES COTEAUX (13 à 6), ils ont ensuite déroulé dans le Championnat National face à LARRESSORE (39 à 0), LORMONT (53 à 0), OLONZAC (30 à 7), CREST (45 à 8), CARMAUX (34 à 29), pour conclure en apothéose face au PAYS DE MEAUX en finale du Championnat de France sur le score de 18 à 10. Le bouclier qui avait échappé au Rassemblement la saison dernière enfin ramené en Comminges.

Le Championnat des Pyrénées s'ouvrait alors en demie. Le groupe diminué, avec des joueurs blessés ou suspendus, baissé pavillon face à GAILLAC (13 à 15) sacré champion le week-end suivant. Dommage le doublé aurait pu être réalisé. Ne faisons pas les fines bouches, le titre de Champions de France, parfois caressé, n'avait jamais été ramené sur les berges du Lens, ce vide est maintenant comblé.

Félicitations aux vingt six joueurs et trio d'entraîneurs, qui ont constitué un groupe exceptionnel et plus particulièrement aux enfants du pays, Julien BARTHE, Paul DESCOUENS, Simon DANGLA, Anthony DINNAT... et Vincent RIBERE, qui ont fait partie de cette belle aventure.

Daniel RIBERE.



Electricité Générale

AMOUROUX Daniel

Tél. 06.01.91.50.98

Fixe 05.61.97.46.46

Email : court.jus.31@gmail.com

Plomberie

ANGLADE Bernard

Tél. 05.61.97.57.58

Plomberie

ROUGÉ Alexis

Tél. 05.62.01.47.52

Port. 06.33.81.60.09

Garage automobile

MARTI Pascal

Tél. 05.61.97.44.19

Entretien et création d'espaces verts

LAURAC Elagage

Tél. 06.19.75.38.57

Maçonnerie

SUTRA Rémi

Tél. 06.62.03.86.47

Industrie

3 M Purification

Tél. 05.61.97.44.06

Exploitation

Agricole ovine et fromagerie

LES BESSOUS

(G.A.E.C.)

Tél. 05.61.87.19.34

Port. 06.17.39.28.96

Peinture

HERNANDEZ Jean-Michel

Tél. 05.61.97.44.77

Peinture

MARSOLAN Christophe

Tél. 06.42.09.70.66

Entretien et création d'espaces verts

MONNEREAU Stéphane

Tél. 06.83.59.03.20

Fabrication sacs à main en Tissu

COFI N TEA

Tél. 06.78.78.26.87

Site : www.etsy.com

Création numérique

FERNANDES Fabien

Tél. 05.61.87.72.27

Réflexologie Plantaire

LONGUEVILLE Christine

Tél. 06.61.64.14.97

Entreprise façades

RAJA Vincent

Port. 06.26.33.06.35

Aménagements Intérieur/ Extérieur

Origin'Bois du sol au toit

(Charpente-Couverture-Zinguerie)

Tél. 06.27.91.77.90

Animation Chant

PIOVAN Cécile

Mezzo Soprano Chanteuse lyrique

Tél. 06.62.96.35.59

piovan_cecile@hotmail.fr

Psychologue

DUCROS Delphine

Port. : 06.24.10.27.74

Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de nous le remonter en transmettant un mail à l'adresse

cassagne.mairie@wanadoo.fr



JUILLET		
21-22-23	Fête Locale	Comité Animation et Loisirs
22	Randonnée Pic d'Aulon	MCS Montagne
26	Randonnée Pic du Lion	MCS Montagne
AOÛT		
5-6	Randonnée Refuge de Bayselance Petit Vignemale	MCS Montagne
9	Randonnée Etang de Rius	MCS Montagne
19	Randonnée Pic de Néouvielle	MCS Montagne
23	Randonnée Port d'Ourdissétou	MCS Montagne
SEPTEMBRE		
2-3-4-5	Randonnée Refuge de la Carança Refuge de Ulldeter Refuge de l'Aliga Gare de Bolquère	MCS Montagne
10	Fête Patronale	Comité Animation et Loisirs
13	Randonnée Pic de Turguilla	MCS Montagne
23-24	Randonnée Refuge du Pinet	MCS Montagne
27	Randonnée Pic Cuneille /Lac Catchet	MCS Montagne
30	Assemblée Générale	MCS Montagne

Bon à découper



MAIRIE
DE
CASSAGNE
31260
Tél. et Fax 05 61 97 44 83

Cassagne en Fête

Dimanche 23 juillet

12 heures



Invitation à l'apéritif
Offert par la Municipalité